Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 SEPTEMBRE 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe l'Assemblée des excuses et des pouvoirs reçus.

Etaient présents tous les Membres en exercice sauf Mme TAPELLA S., Mme SALOMÉ C., Mme GRONNIER F., M. OGEZ S. et Mme SANGUIN M., absents, excusés, qui ont donné procuration respectivement à M. VALCKE D., M. HIEL D., Mme SKWAREK M., M. CALIBRE M. et M. GODART J.-N.

MM. VANPEPERSTRAETE C., DEMEESTER A. et WILLEMET J., absents. Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame Carine BANAS est élue Secrétaire de séance.

EPF - Cession du quai de déchargement.

Monsieur le Maire rappelle le contexte qui a amené la signature d'une convention avec l'EPF pour le rachat et la réhabilitation du quai de déchargement situé le long du chemin du Halage.

Il rappelle que le but de cet accord était de débarrasser, de sécuriser et d'éviter l'utilisation non compatible avec le zonage et la situation géographique des parcelles concernées.

Il rappelle que la convention opérationnelle arrivant à échéance le 5 mars 2018 et les travaux étant réalisés, il convient désormais de procéder à la vente par EPF à la Commune du quai au prix de 149 808,25 €.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer les documents nécessaires à la vente. Il informe l'Assemblée que la proposition a reçu un avis positif de la Commission des finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0, le Conseil Municipal valide la cession par EPF aux conditions évoquées plus haut et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Adhésion au groupement d'achats – Fédération Département de l'Energie.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la FDE propose l'adhésion à une centrale d'achat pour permettre de bénéficier d'un accompagnement à hauteur de 70 % pour des prestations d'audits des bâtiments et de l'éclairage public.

Ces études faciliteront les recherches de subventions dans le cadre du projet globale d'optimisation énergétique. Il informe l'Assemblée que la proposition a reçu un avis positif de la Commission des finances. Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention et les documents nécessaires.

Demande d'avis du Conseil Municipal pour la cession d'un logement locatif social SA d'HLM Maisons et Cités Soginorpa sise 9 rue de l'Enclos à VENDIN-LE-VIEIL.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la société HLM Maisons et Cités Soginorpa souhaite mettre en vente le logement situé 9 rue de l'Enclos à VENDIN-LE-VIEIL. Conformément aux articles L 443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation, le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à la vente qui n'a pas amené de remarques. Il informe l'Assemblée que la proposition a reçu un avis positif de la Commission des finances. Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente du logement situé 9 rue de l'Enclos.

Demande d'avis du Conseil Municipal pour la cession de 30 logements locatifs sociaux SA d'HLM SIA Habitat sis rues Blandain, Victor Dupont et Georges Clemenceau à VENDIN-LE-VIEIL.

Après avoir exposé le projet de cession d'une partie de ses logements par la société SIA à la Cité 8, Monsieur le Maire laisse la parole aux Conseillers présents.

Les débats ont abouti à la nécessité d'alerter les bailleurs sur la diminution des petits logements disponibles dans ce quartier. En effet, ceux-ci sont prisés des personnes âgées qui souhaitent demeurer au cœur des quartiers dans des logements plus petits.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à la vente mais d'inscrire cette remarque.

Il informe l'Assemblée que la proposition a reçu un avis positif de la Commission des finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la vente de 30 logements locatifs à la Cité 8 mais souhaite que le bailleur étudie la typologie de ses logements et continue à offrir des possibilités d'accueil aux personnes âgées et plus précisément les personnes seules.

Actions Maisons & Cités dans le cadre de l'exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a acté, lors de sa réunion en date du 28 février 2017, le principe d'exonération de la TFPB pour le parc de logements sociaux situé en Quartier Politique de la Ville.

Il précise que Maisons & Cités propose deux actions pour l'année 2019 :

- Un diagnostic action réalisé par Citéo avec enquêtes sur le terrain. Le but est de repérer les points forts et les points faibles du quartier et de proposer un plan d'action.
- Un trottinathlon : animations attractives et ludiques pour les jeunes de 5 à 14 ans encadrés par des entraîneurs diplômés en triathlon et des titulaires du BAFA.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à ces propositions.

Il informe l'Assemblée que la proposition a reçu un avis positif de la Commission des finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0, le Conseil valide ces actions.

Renouvellement du bail d'un immeuble occupé par l'Inspection Académique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Inspection Académique souhaite renouveler son bail d'occupation des locaux situés dans l'enceinte des écoles de la Cité 8 qui arrive à terme en fin d'année. Le nouveau bail sera consenti pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} janvier 2019.Le montant du loyer annuel est de 2 557,25 €uros, augmenté d'une somme forfaitaire annuelle de 1 693,42 €uros correspondant aux charges de chauffage, d'électricité, d'eau et d'entretien.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de renouveler le bail de l'Inspection Académique.

Il informe l'Assemblée que la proposition a reçu un avis positif de la Commission des finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à l'établissement du nouveau bail.

Emprunt du « Trait d'Union ».

Monsieur le Maire rappelle qu'à deux reprises, le Conseil Municipal avait acté les propositions d'emprunts transmises par la Caisse d'Epargne.

Les nouvelles orientations de la politique de la banque ne permettent pas de concrétiser la dernière proposition validée par le Conseil Municipal. L'établissement bancaire ne souhaite pas s'engager sur la totalité du besoin de financement.

Une nouvelle négociation a été engagée avec la Banque Postale pour aboutir à une proposition d'emprunt de 6 000 000 € euros au taux de 1,39 % (+ 0,10 % de commission).

Monsieur le Maire propose de valider la proposition de la Banque Postale.

Il informe l'Assemblée que la proposition a reçu un avis positif de la Commission des finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Réitération de la garantie d'emprunt pour allongement de la dette du groupe SIA Habitat.

Monsieur le Maire explique que la société SIA Habitat a été autorisée à réaménager ses emprunts locatifs à usage social à taux variable indexés sur le livret A contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations avec une durée allongée de 10 ans et une marge ramenée à 0,60 % sur la durée allongée résiduelle.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de diminuer les crédits d'Etat alloués au Fonds National d'Aide au Logement (FNAL).

10 garanties d'emprunts pour le groupe SIA Habitat pour un montant de 3 670 100,61 €uros au 1^{er} juillet 2018 sont concernées.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à la procédure.

Il informe l'Assemblée que la proposition a reçu un avis positif de la Commission des finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à accepter les nouvelles conditions de garantie des emprunts concernés.

Réitération de la garantie d'emprunt pour allongement de la dette de la Société Immobilière du Grand Hainaut.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société Immobilière du Grand Hainaut souhaite également procéder au réaménagement d'un emprunt garantie par la Commune à hauteur de 38 017,35 €.

Monsieur le Maire propose de donner également un avis favorable.

Il informe l'Assemblée que la proposition a reçu un avis positif de la Commission des finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire est autorisé à accepter les nouvelles conditions de garantie des emprunts concernés.

Indemnité de petit équipement au personnel technique de la Ville.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de verser l'indemnité de petit équipement au personnel technique pour 2018 et les années à venir, selon les montants de référence en vigueur, actuellement au 1^{er} janvier 2000.

Pour information, l'indemnité est de 65,48 €uros par employé (vêtements et chaussures).

Il informe l'Assemblée que la proposition a reçu un avis positif de la Commission des finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0.

Monsieur le Maire est autorisé à verser l'indemnité de petits équipements aux agents concernés.

Mise à disposition d'un outil opérationnel par l'Etablissement Public Foncier.

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la Commune à l'accord cadre proposé par l'EPF pour un accompagnement consistant à définir un programme et sa faisabilité, à mettre en œuvre les conditions financières, y compris les subventions, et en un accompagnement par le biais de préconisations techniques, juridiques et financières.

Cette démarche permettra un accompagnement par une maîtrise d'œuvre sur les projets de la Commune.

Monsieur le Maire explique que l'accompagnement de l'EPF et son expertise sont une véritable plus value pour les projets communaux..

Il informe l'Assemblée que la proposition a reçu un avis positif de la Commission des finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Validation du nouveau tarif pour l'accueil des ados.

Monsieur le Maire informe les élus de la création, dès le 3 octobre 2018, de l'accueil permanent « ados 13-17 ans » le mercredi après-midi.

Il doit, pour ce faire, être autorisé, par le Conseil Municipal, à l'encaissement la cotisation « ados ». Cette dernière permettra aux jeunes qui le désirent de participer aux activités et animations proposées.

Le conseil municipal est sollicité pour valider les tarifs, votés lors de la commission des finances, à savoir :

	Vendinois	Extérieurs
Carte d'adhésion durant l'année scolaire	20 euros	40 euros
Activités de base	2 euros	4 euros
Activités Intermédiaire	5euros	10 euros

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0.

Entérine la proposition de la Commission pour une mise en place à compter du 1^{er} octobre 2018.

Clôture de la régie d'avances « Spectacles menues dépenses ».

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que la régie d'avances « spectacles menues dépenses », créée par délibération en date du 27 mai 2002 n'est plus utilisée depuis 2016. Lors de son dernier contrôle, en juin 2018, la trésorerie a constaté cette absence de fonctionnement et l'a enjoint de supprimer cette régie.

Cette suppression ne pouvant se faire que par délibération, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son autorisation.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0, Monsieur le Maire peut procéder à la clôture de la régie « Spectacles menues dépenses ».

Modification de la régie de recettes « accueil des enfants ».

Monsieur le Maire propose l'adaptation de certaines régies communales pour permettre d'offrir de nouveaux services à la population notamment en matière de moyens de paiement.

Concernant la régie « accueil des enfants », créée par délibération du 12 février 2003, il propose l'ajout des modes d'encaissement suivants :

- Numéraire
- Chèques
- Chèque CESU
- Chèque ANCV
- TPE carte bancaire.

Ce développement nécessite que le Conseil Municipal l'autorise à ouvrir un compte de dépôts de fonds au Trésor Public, et à augmenter l'encaisse mensuelle autorisée de 1 200 à 2 000 euros Les régisseurs devront souscrire, à leur nom, au cautionnement dont le montant s'élève à 1 200 € et justifier de cette démarche, chaque année, auprès de la trésorerie.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux modifications de la régie « accueil des enfants ».

Modification de la régie de recettes « restauration scolaire ».

Monsieur le Maire informe que la régie « restauration scolaire », créée par délibération en date du 14 décembre 1979, doit subir la même évolution.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter des nouveaux modes de paiement, d'ouvrir un compte de dépôt de fonds au Trésor Public et d'augmenter l'encaisse mensuelle autorisée.

Les régisseurs devront souscrire, à leur nom, au cautionnement du montant du dépôt et justifier de cette démarche, chaque année, auprès de la trésorerie.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux modifications de la régie « restauration scolaire ».

Modification de la régie de recettes « école de musique ».

Monsieur le Maire informe que la régie « école de musique », créée par délibération du 24 septembre 1997, doit subir la même évolution.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter des nouveaux modes de paiement, plus particulièrement les bons CAF, de créer un cautionnement d'un montant de 300 euros par an, d'ouvrir un compte de dépôt de fonds au Trésor Public et d'augmenter l'encaisse mensuelle autorisée. Le montant de l'encaisse mensuelle maximale autorisée, encore spécifiée en francs (7 900 F), doit être convertie en euros et ajustée au montant de 2 000 euros.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux modifications de la régie « école de musique ».

Recensement de la population 2019. Désignation d'un coordonnateur et d'un coordonnateur adjoint : rémunération des agents recenseurs.

Monsieur le Maire informe les élus que le recensement général de la population aura lieu sur la Commune du 17 janvier au 16 février 2019.

La désignation d'un coordonnateur d'enquête et d'un adjoint est nécessaire pour préparer et encadrer la collecte qui sera réalisée par 15 agents recenseurs.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Rudy HOUDART, comme coordinateur, et Madame Clarisse ETEVE, comme adjointe.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0.

Monsieur le Maire est autorisé à nommer le coordinateur et son adjointe et à commencer le recrutement des agents recenseurs.

Création d'un poste d'Adjoint Animation.

Monsieur le Maire explique que l'augmentation et la diversification des activités du service jeunesse et sports nécessite de compléter les effectifs actuels par deux adjoints d'animation.

Un poste étant disponible au tableau des effectifs, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'inscrire un nouveau poste d'Adjoint d'animation au tableau des effectifs.

Il précise que ces recrutements ont vocation à préparer les futures activités proposées au « Trait d'Union ».

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0.

Monsieur le Maire est autorisé à créer un poste d'adjoint d'animation.

Tableau des effectifs.

Annulation de la délibération en date du 22 février 2018 portant sur la création d'un poste de policier municipal.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion du 22 février dernier, le Conseil Municipal l'avait autorisé à créer un poste de policier municipal nécessaire à la mise en place d'un service de police municipal. Il avait été alors évoqué la mise en place d'une équipe constituée d'un ASVP et d'un policier municipal.

Un travail d'analyse des besoins prenant en compte l'évolution structurelle de la Commune et du déploiement des forces de l'ordre sur le territoire, a abouti à la conclusion que la création d'une équipe de deux policiers Municipaux serait plus cohérente.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de créer, au tableau des effectifs, deux postes de policiers municipaux.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0.

Monsieur le Maire est autorisé à créer les deux postes de policiers municipaux.

Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que, dans le cadre des prochaines élections professionnelles, les agents seront amenés à élire leurs représentants aux différentes instances (CAP, CCP, CT).

Il propose que les membres du CT soient également membres du CHSCT, instance de concertation chargée de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail. Il propose de valider l'instauration du paritarisme.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0.

Le Conseil Municipal valide le principe de représentation au CHSCT des membres élus du CT et de paritarisme des deux instances..

Convention avec le Département pour l'utilisation des équipements sportifs (COSEC Guy Mollet) par le Collège Bracke-Desrousseaux.

Monsieur le Maire informe les membres présents que les équipements subventionnés par le Conseil Départemental dans le cadre des équipements à proximité des collèges sont mis gracieusement à disposition des collégiens.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention d'utilisation d'une durée de trois ans qui débutera au 1^{er} janvier 2018.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.

Dérogations au principe du repos dominical des salariés dans les commerces de détail.

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, au Conseil Municipal d'autoriser les commerces de détail à ouvrir, au maximum, 12 dimanches par an.

Il rappelle que 5 dimanches sont autorisés par la Commune et 7 autres dépendent de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Ils doivent être publiés, obligatoirement avant le 31 décembre, en 1 seule fois, par arrêté préfectoral. Ces arrêtés sont établis par nature de commerce. Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a autoriser l'ouverture des commerces 5 dimanches sur la Commune.

Validation du Plan Communal de Sauvegarde. (PCS)

I A SECDETAIDE

Monsieur le Maire, après s'être assuré que chaque élu avait reçu copie du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), a commenté les enjeux du PCS, outil opérationnel visant à décliner, au regard des risques connus auxquels la population est exposée, les différentes phases de l'organisation arrêtée par la commune pour assurer la protection des habitants.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal de valider le document avant application. Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0.

Le plan Communal de Sauvegarde est validé et Monsieur le Maire est chargé de sa mise en œuvre.

T E MAIDE

LA SECRETAIRE,	LE MAIRE,
Coming DANAS	Didion HIEL
Carine BANAS	Didier HIEL